



Les photos de personnages en train de fumer dans les pages d'un journal sont-elles légales ?

Rubrique : questions-réponses - Date : jeudi 3 décembre 2009

Dans l'hebdomadaire TELERAMA N° 3125 du 5 au 11 décembre 2009, sur la page de couverture : Un chanteur avec une cigarette à la main gauche, page 34 de nouveau Benjamin BIOLAY avec une cigarette à la main gauche, page 73 Camus avec une cigarette aux lèvres, page 164 La mardi des auteurs illustré par un fumeur.

Ces quatre illustrations sont-elles légales ?

Réponse :

Ce que la loi interdit, c'est la publicité et la propagande. Fumer n'est pas interdit, il est donc normal que le cinéma et la presse puissent montrer des images de la vie courante dans laquelle se trouvent des personnes en train de fumer.

Par contre, lorsque ces images, par les commentaires qui en sont fait, par leur présentation, voire par leur répétition, ne constituent plus une évocation normale de la vie quotidienne, il revient au juge d'estimer s'il y a une volonté de promotion d'un produit qui tue un de ses consommateurs sur deux et en faveur duquel la propagande est interdite par la loi.